

<p>PUBLIC</p>	<p>Élèves scolarisés hors de l'académie</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 3^e (Générale, Prépa Métiers, Établissement Agricole (LEGTPA et MFR) - En 2nd (Générale et Technologique, Professionnelle) ou CAP (1^{ère} année ou terminale) <p>qui souhaitent une affectation en lycée public ou Établissement Agricole (LEGTPA et MFR) dans la région académique de Guadeloupe.</p> <p>La saisie des vœux d'affectation est conditionnée par les décisions d'orientation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour palier 3^{ème} : 2nd GT ou 2nd Pro ou 1^{ère} CAP - Pour palier 2nd : 1^{ère} G ou 1^{ère} T, 1^{ère} Pro <p> Pour chaque vœu en voie professionnelle, il conviendra de définir le statut de la demande scolaire et/ ou apprentissage.</p>
<p>MODALITES</p>	<p>À la 1^{ère} Connexion sur AFFELMAP ou AFFELNET, l'établissement doit cliquer sur le lien « s'inscrire », et indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - son RNE - son adresse électronique (ce.RNE@ac-academie.fr) qui devra être saisie 2 fois, sans copier/coller. - Le numéro de téléphone. <p>En retour, l'établissement recevra par courrier électronique le mot de passe.</p> <p>La saisie ne peut s'effectuer qu'avec <u>l'autorisation d'accès</u> au serveur.</p> <p>Saisir :</p> <p>Identité de l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom et prénom, date de naissance, - INE de l'élève : <u>saisie obligatoire</u>, la classe, Les langues vivantes pratiquées - Mentionner si l'élève est doublant, boursier, la Décision d'orientation - Coordonnées des responsables légaux (nom du parent 1 et/ou 2) : lien de parenté, professions - Adresse : dans la zone dédiée saisir précisément le nom de la commune, (la section ou le quartier), le code postal, à l'aide du <u>menu déroulant</u> <p>Le nom de la commune sera à saisir également dans la partie droite à partir du menu déroulant : code postal/commune</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone géographique: mettre le code correspondant à la résidence de l'élève en Guadeloupe <p> Ne pas laissez le code zone géographique « non défini » qui pénaliserait le candidat à une affectation en 2d Générale et technologique liée à la sectorisation.</p> <p> Téléphone des parents joignable en Juillet – Août + Adresse(s) de messagerie</p> <p>Vœux de l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les codes correspondants aux vœux de l'élève <p>L'avis du chef d'établissement n'est exigé que pour les demandes vers la voie professionnelle</p> <p>Note : Les moyennes annuelles de la classe en cours: vous pouvez saisir 2 décimales (la marque de la décimale est le point).</p>
<p>SAISIE</p>	<p>PREMIERE DEMANDE</p> <p>Saisie des vœux Post 3^{ème} et Post 2nd : Tour Suivant 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Saisie des vœux : du Lundi 11 au Mercredi 13 Septembre 2023 → Résultats : le Lundi 18 Septembre 2023 → Inscription : du Lundi 18 au Vendredi 22 Septembre 2023 <ul style="list-style-type: none"> - Accéder à AFFELNET de votre académie : cliquer sur « Calendrier des académies », - ou à l'adresse suivante : https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/ - Cliquer sur la carte de la Guadeloupe puis « saisie simplifiée »

	<p>En cas de non affectation (Tour principal (Juin) et tour suivant 1 (Juillet)) :</p> <p>Votre interlocuteur reste l'établissement d'origine de votre enfant</p> <p>Les candidats non affectés pourront établir de nouveaux vœux sur les places vacantes consultables sur notre site académique :</p> <p>Tour Suivant 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Saisie des vœux : du Lundi 11 au Mercredi 13 Septembre 2023 → Résultats : le Lundi 18 Septembre 2023 → Inscription : du Lundi 18 au Vendredi 22 Septembre 2023
FICHE RECAPITULATIVE	<p>Vérifier les informations saisies et éditer la Fiche récapitulative de Saisie, Envoyer la fiche par mail au SAIO : affectationlycee-saio971@ac-guadeloupe.fr et la transmettre aux représentants légaux pour signature.</p>
RÉSULTATS DE L'AFFECTATION	<p>Le Lundi 18 Septembre 2023 sur : https://bv.ac-guadeloupe.fr/affelnet-lycee-resultatsetab</p> <p>Editer et transmettre la notification d'affectation aux représentants légaux</p>
INSCRIPTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription dans l'établissement d'accueil (en présentiel) : - Muni de : <ul style="list-style-type: none"> - la notification d'affectation, - l'exeat fourni par l'établissement où était scolarisé l'élève en 2022-2023. <p>Après le 22 Septembre 2023, la notification d'affectation ne sera plus valide la place sera accordée à un autre élève non-affecté</p>
<p>△ EN CAS DE NON SAISIE → PAS D'AFFECTATION → PAS DE DOSSIER PAPIER</p> <p style="text-align: center;">SAIO - rectorat Région académique Guadeloupe Info au : 0590478134 / 0590478147 / 0590478104</p> <p style="text-align: center;">Mail : affectationlycee-saio971@ac-guadeloupe.fr</p>	